

# Procédure

pour la déclaration des découvertes archéologiques



## **Bienvenue** **L'Industrie des Agrégats Marins** **vous présente la Procédure à suivre** **en cas de Découvertes Archéologiques** **Intégration au chantier**

### **Cette présentation comprend :**

- La Procédure à suivre en cas de découvertes archéologiques
- L'archéologie des fonds marins
- Les types de découvertes archéologiques
- Comment signaler des découvertes archéologiques

# Procédure

pour la déclaration des découvertes archéologiques



L'archéologie est l'étude des activités humaines du passé.

Chaque zone d'exploitation des agrégats est sondée afin de découvrir des vestiges archéologiques avant qu'une licence de dragage ne puisse être délivrée.

Avant que le dragage ne puisse commencer, les sites archéologiques sont répertoriés comme les épaves de bateaux ou d'avions qui peuvent être identifiées, pouvant ainsi donc être évitées. L'intérêt de cette démarche ne réside pas uniquement dans la préservation des vestiges archéologiques, mais permet également de ne pas faire entrer des déchets dans les chargements de dragage et donc d'empêcher que les machines de dragage ne soient détériorées par des objets métalliques reposants sur le fond marin. Comme de nombreuses épaves de bateaux et d'avions sont susceptibles de contenir des munitions actives, cela évite d'exposer l'équipage à un risque potentiel.

# Procédure

pour la déclaration des découvertes archéologiques



## Le procédure pour les découvertes archéologiques

# Procédure

pour la déclaration des découvertes archéologiques



En dépit du travail initial de sondage tous les sites archéologiques où artefacts peuvent ne pas être identifiés lors de cette phase de diagnostic. Aussi du mobilier archéologique peut être découvert fortuitement dans les charges de dragage. Une Procédure a été établie afin de les protéger.

## **La Procédure est une mesure de protection pour les découvertes archéologiques réalisées durant les opérations de dragage**

Lorsque des objets archéologiques sont découverts, que cela soit sur le bateau ou bien sur le quai, ils doivent être déclarés. Ce document explique ce que vous êtes susceptible de découvrir et comment remplir un rapport de découverte archéologique.

# Procédure

pour la déclaration des découvertes archéologiques



## L'archéologie du fond marin

Il y a trois types principaux de sites archéologiques pouvant couvrir les fonds marins :

- Les sites préhistoriques submergés
- Les bateaux et embarcations
- Les avions

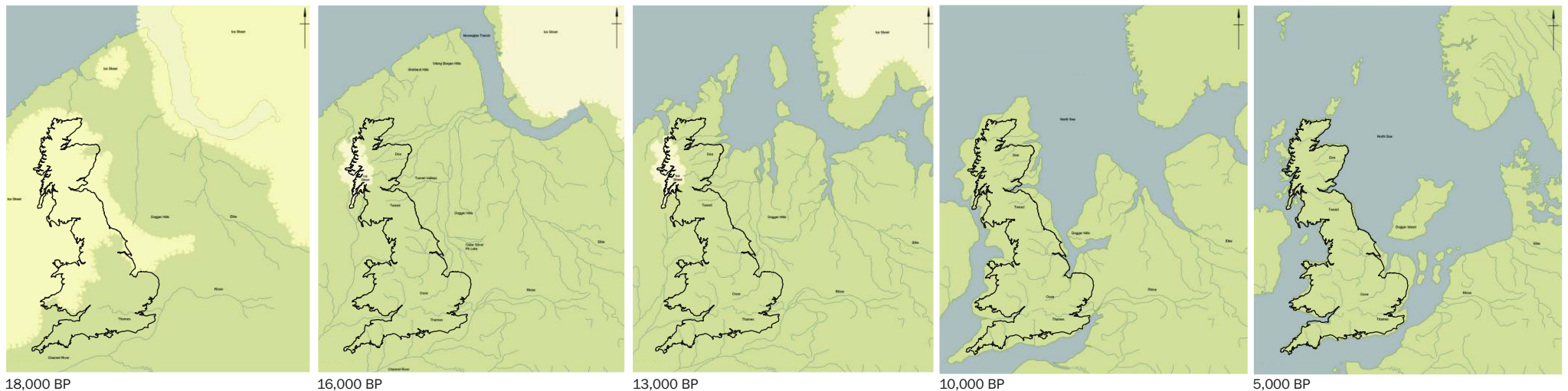
# Procédure

pour la déclaration des découvertes archéologiques



## Les sites Préhistoriques

Lors de la dernière Période Glaciaire les zones correspondantes actuellement à la mer du Nord et à la manche étaient alors des zones sèches. Ainsi les sites archéologiques reposent aujourd'hui au fond de la mer. Cette période est appelée le Paléolithique ce qui signifie littéralement « ancien âge de la pierre ». Les témoignages relatifs à cette période comprennent des outils en silex taillé, des os et dents de mammouth ainsi que d'autres animaux.



Pour plus d'informations, se reporter à la [fiche sur les découvertes préhistoriques](#)

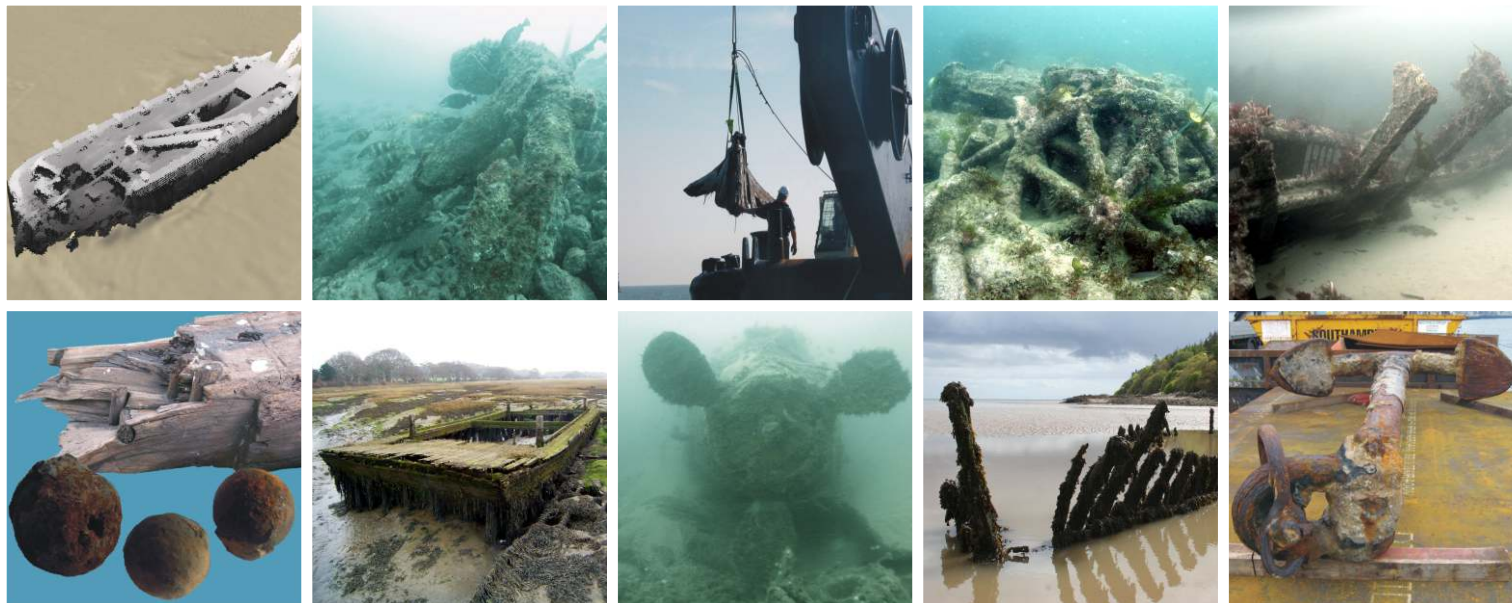
# Procédure

pour la déclaration des découvertes archéologiques



## Bateaux et embarcations

Les humains utilisent des moyens de navigations sur mer depuis plusieurs milliers d'années, au moins depuis le Mésolithique (littéralement : « âge moyen de la pierre »). Aussi beaucoup des découvertes que vous pourrez effectuer proviendront d'épaves de navires ou de petites embarcations.



# Procédure

pour la déclaration des découvertes archéologiques



## Avions

Depuis son invention il y a plus de 100 ans, l'utilisation et la perte d'avion, particulièrement durant la Seconde Guerre mondiale, a ajouté une autre couche archéologique au fond marin. Les sites de crash aérien sont protégés par la loi de Protection des artefacts militaires de 1986 et si n'importe quelle pièce d'un avion est découverte lors du dragage elle doit être signalée selon La Procédure.





# Procédure

pour la déclaration des découvertes archéologiques



## Découvertes Archéologiques

Voici les types de découvertes que vous êtes susceptible de faire et de signaler :

- La tourbe
- Le métal
- Les outils en silex
- Le bois
- Les ossements
- Les pierres (mobilier lithique)
- Les poteries
- Les équipements militaires\*

\* La réglementation HSE en vigueur ainsi que les procédures opérationnelles doivent toujours prendre la priorité sur la déclaration du matériel militaire et des munitions

# Procédure

pour la déclaration des découvertes archéologiques



## La tourbe

La tourbe est un contaminant des agrégats marins, mais elle se révèle très utile pour les archéologues. La tourbe contient des restes de plantes, de pollen ou de graines. Ces restes peuvent nous apprendre beaucoup sur l'environnement et le climat du passé, cela inclut aussi la dernière période glaciaire. Si vous découvrez de la tourbe, celle-ci à une couleur brun-foncé et une texture fibreuse, s'il vous plaît gardez-en un échantillon.



Pour plus d'informations, se reporter à la **fiche sur les découvertes préhistoriques**

# Procédure

pour la déclaration des découvertes archéologiques



## Les outils en silex

Ces outils ont été fabriqués par l'Homme il y a des milliers d'années. Ils peuvent être difficiles à identifier. Soyez attentif à toutes les parties taillées ou travaillées regardez bien si la partie externe, rugueuse et crayeuse (le cortex) a été retirée. Si vous avez trouvé un objet sur lequel vous avez un doute, envoyez-nous une photo à cette adresse : [protocol@wessexarch.co.uk](mailto:protocol@wessexarch.co.uk). Cela peut nous aider.



Pour plus d'informations, se reporter à la **fiche sur les découvertes préhistoriques**

# Procédure

pour la déclaration des découvertes archéologiques



## Les ossements

Vous pouvez découvrir des restes d'animaux, ils peuvent dater de la dernière période glaciaire (de large dent de mammouth et des os robustes sont régulièrement découverts dans les charges de dragage), ou bien avoir été jeté d'un navire. De nombreux os sont également emportés par les rivières des terres jusqu'à la mer.

Vous pouvez également être amené à découvrir des restes humains. De nombreuses personnes ont été portées disparues en mer à la suite de naufrage ou de crash aérien. Nous sommes en mesure d'identifier les espèces auxquelles appartiennent les os qui nous sont rapportés. S'ils sont humains nous vous expliquerons la démarche à suivre.



Pour plus d'informations, se reporter à la **fiche sur les découvertes préhistoriques**

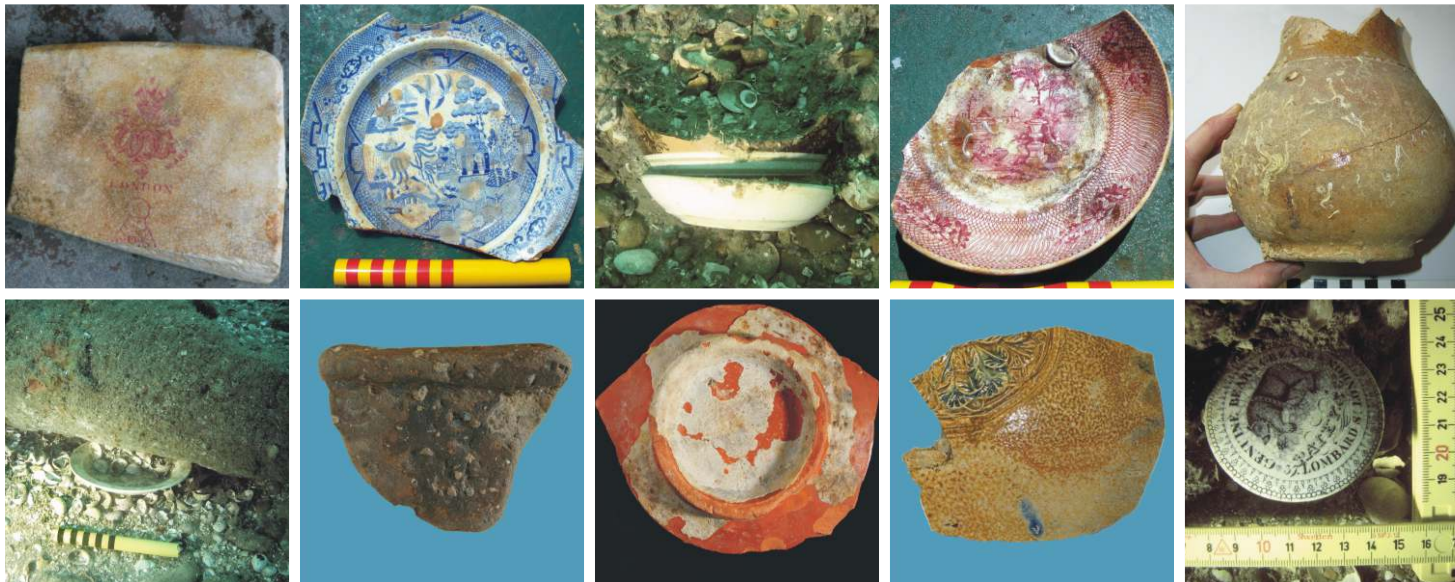
# Procédure

pour la déclaration des découvertes archéologiques



## Les poteries

Il s'agit des trouvailles les plus faciles à identifier que vous puissiez trouver. La poterie la plus ancienne visible dans les clichés suivants est une poterie romaine et elle a plus de 2000 ans.



# Procédure

pour la déclaration des découvertes archéologiques



## Le métal

Ces objets sont fréquemment découverts à l'aide d'un aimant ou d'un détecteur de métaux lors du processus. Ils peuvent provenir d'une embarcation, d'un bateau ou d'un avion. Il peut également s'agir de munitions militaires actives, une grande prudence est de mise ainsi qu'une application rigoureuse des procédures de sécurité. Votre sécurité doit être prioritaire à chaque instant.



Pour plus d'informations, se reporter à la **fiche sur les Concrétions et la Ferronnerie**

# Procédure

pour la déclaration des découvertes archéologiques



## Le bois

Veillez nous aviser de chaque découvertes de couleur sombre ainsi que des grosses pièces en bois et plus particulièrement si des pièces métalliques y sont attachées, ou bien si elles semblent avoir été coupées, taillées ou travaillées. Elles peuvent provenir de l'épave d'un navire.



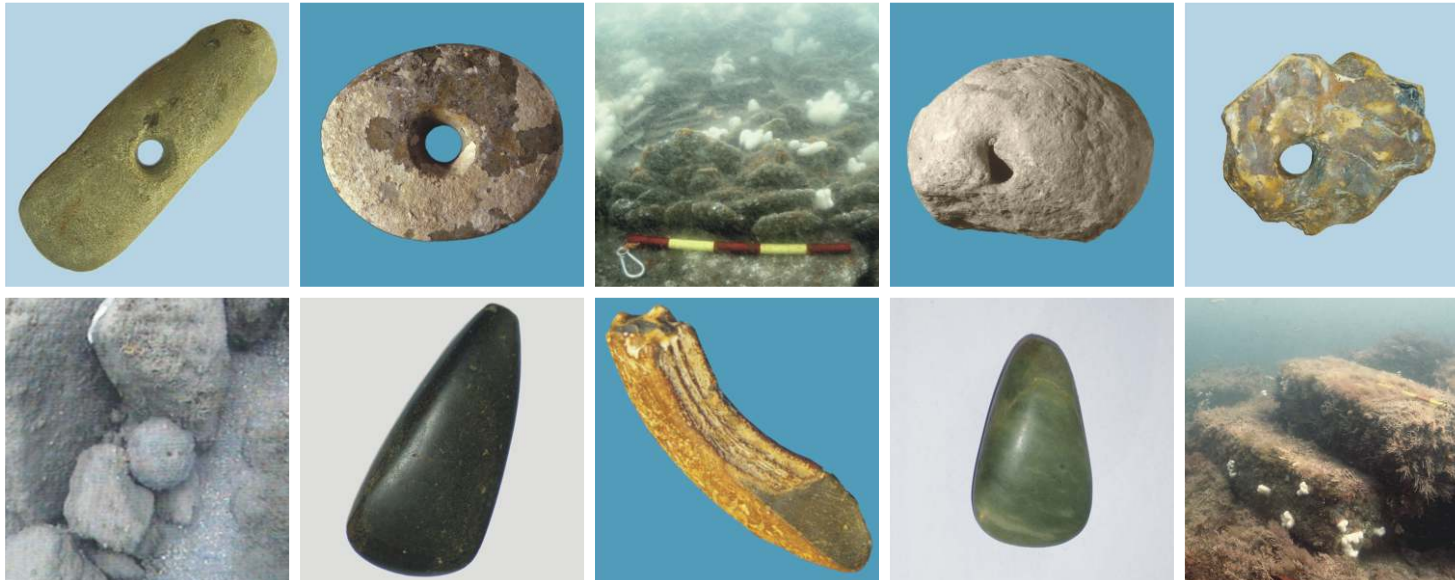
# Procédure

pour la déclaration des découvertes archéologiques



## Les pierres (mobilier lithique)

Les pierres travaillées ou polies peuvent également être des artefacts archéologiques. De nombreux poids de lestage peuvent être identifiés avec le trou qu'ils possèdent en leur centre.





# Procédure

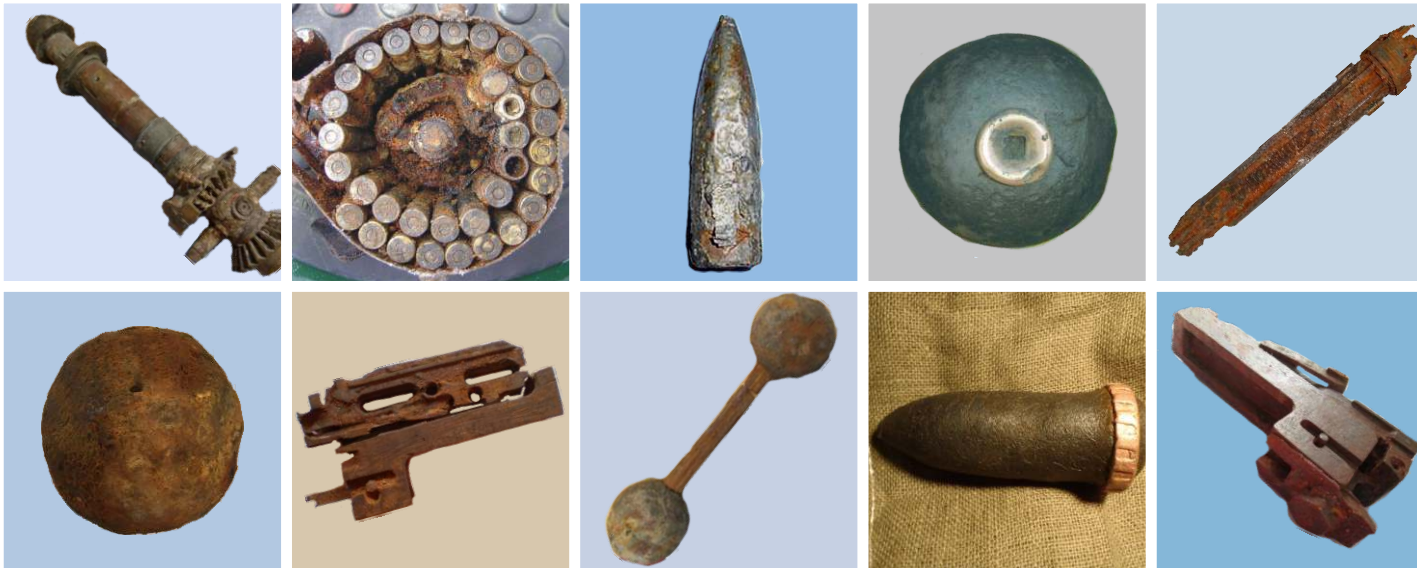
pour la déclaration des découvertes archéologiques



## Les Équipements Militaires

Les objets militaires peuvent améliorer notre compréhension des batailles navales et aériennes, ils sont des indicateurs du type d'arme utilisé lors des conflits passés. Ils peuvent également indiquer la présence des restes d'une épave d'avion ou de navire.

**Les consignes du registre HSE ainsi que les procédures opérationnelles établies doivent toujours prendre la priorité sur le processus de déclaration des découvertes archéologiques**



# Procédure

pour la déclaration des découvertes archéologiques

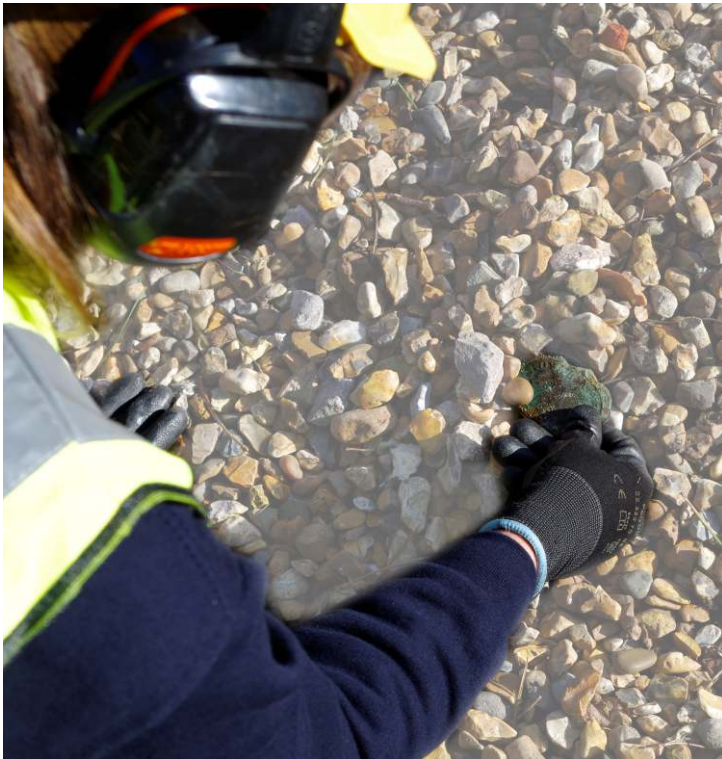


## Comment signaler des découvertes archéologiques

- Si vous découvrez quelque chose
- Formulaire d'enregistrement préliminaire
- Photographies et mesures
- Conservez vos découvertes
- Que se passe-t-il après
- Vos déclarations sont importantes
- Informations complémentaires

# Procédure

pour la déclaration des découvertes archéologiques



## Si vous découvrez quelque chose :

- Informez votre **responsable des découvertes**
- Remplissez un formulaire d'enregistrement préliminaire
- Protégez votre découverte en la gardant dans un endroit **frais, humide** et **sombre**. Étiquetez-la clairement avec votre nom, la date de dragage et le numéro de licence d'exploitation de la zone.

Pour plus d'informations, se reporter à la fiche sur les **Méthodes d'enregistrements**

# Procédure

pour la déclaration des découvertes archéologiques



## Formulaire d'enregistrement préliminaire

Ce rapport est disponible en ligne ou auprès de votre responsable des découvertes.

Ce document enregistre les informations de base concernant votre découverte :

- Le numéro de licence d'exploitation de la zone
- La date du dragage
- Votre nom (celui qui apparaîtra sur le formulaire)
- Une description de la découverte
- Une description des conditions de stockage de la découverte

Si vous n'êtes pas sûr de quelle cargaison la découverte est issue (par exemple si elle a été trouvée quelques temps après le déchargement ou issue d'un mélange de cargaison) vous pouvez l'indiquer, essayez de nous fournir un maximum d'informations.

# Procédure

pour la déclaration des découvertes archéologiques



## Photographies et mesures

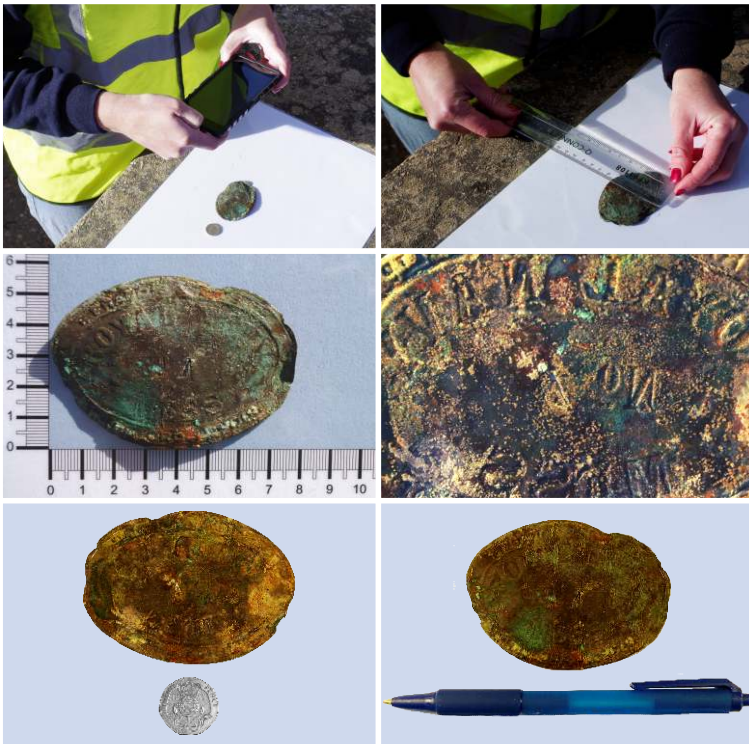
La photographie des nouvelles découvertes est extrêmement importante, et peut fournir un grand nombre d'informations sur l'objet. Comme dit le dicton « une image vaut mille mots »

- Utilisez une échelle (si vous n'avez pas de règle, utilisez un objet d'une taille commune tel qu'un stylo ou une pièce de monnaie)
- Prenez des photos sous différents angles
- Prenez des gros plans (macros) de tout marquage inhabituel

Pour plus de détails, se reporter à la fiche **Photographie des découvertes**

Fournir des mesures des découvertes peut également aider à leur identification. Si possible, veuillez fournir :

- La longueur, la largeur et le diamètre
- Le poids (si possible)



# Procédure

pour la déclaration des découvertes archéologiques



## Protéger ses découvertes



Les découvertes archéologiques marines sont très fragiles et peuvent se dégrader rapidement si elles ne sont pas traitées correctement. Suivre ces trois simples étapes vous assurera une bonne conservation de vos découvertes :

- 1. Garder l'objet HUMIDE**
- 2. Garder l'objet au FRAIS**
- 3. Garder l'objet dans un endroit SOMBRE**

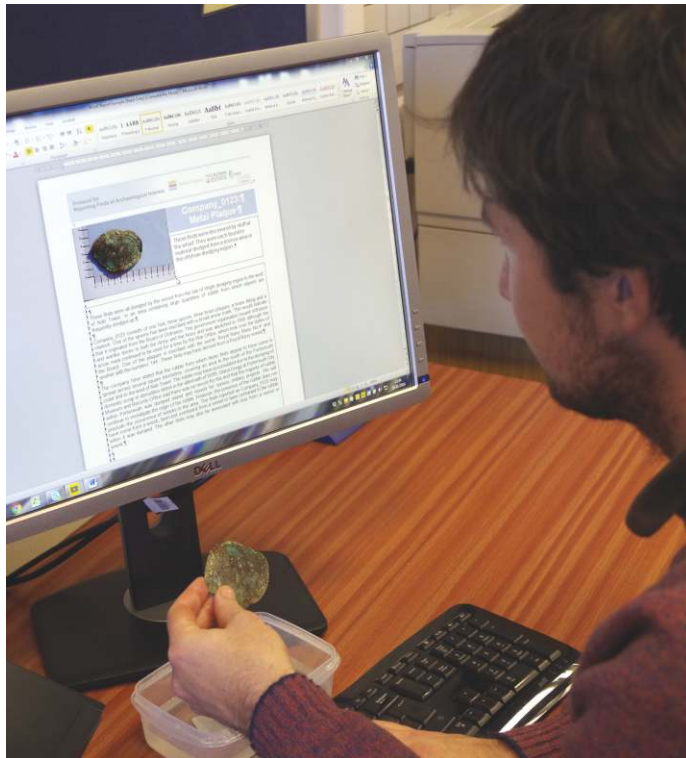
**Remarque:** Si l'objet est **SEC** au moment de sa découverte, ne pas le placer à nouveau dans l'eau, cela pourrait accélérer sa détérioration. A la place, le garder dans un endroit **FRAIS** et **SOMBRE**.

Assurez-vous d'étiqueter le récipient contenant la découverte avec les informations essentielles (y compris une brève description, la date de découverte, le nom de l'inventeur et le numéro de la zone de découverte)

Pour plus d'informations, se reporter à la fiche **Conservation et Stockage**

# Procédure

pour la déclaration des découvertes archéologiques



## Et après ?

Donnez le rapport de découverte préliminaire au **responsable des découvertes**. Wessex Archaeology enquêtera sur votre découverte, tentera de l'identifier et de comprendre comment elle s'est retrouvée sous l'eau.

Wessex Archaeology partagera ces informations avec vous, avec l'association Historic England et avec un grand nombre d'acteurs locaux et internationaux du patrimoine.

## Vos découvertes peuvent faire la différence

Si vous ignorez qui est votre **responsable des découvertes** ou **l'interlocuteur désigné**, veuillez contacter : [protocol@wessexarch.co.uk](mailto:protocol@wessexarch.co.uk)

# Procédure

pour la déclaration des découvertes archéologiques



## Vos déclarations sont importantes

En déclarant vos découvertes, vous :

- Respectez La Loi sur la Marine Marchande de 1995 (Merchant Shipping Act 1995)
- Aidez votre entreprise à répondre aux obligations du permis de navigation maritime et aux accords de production
- Aidez à remplir les engagements de responsabilité sociale de votre entreprise
- Comblez les lacunes dans notre connaissance du patrimoine sous-marin
- Protégez les découvertes archéologiques pour les futures générations





# Procédure

pour la déclaration des découvertes archéologiques



Plus d'informations et de documentations sont disponibles en ligne sur :  
**[www.wessexarch.co.uk/projects/marine/bmapa/index.html](http://www.wessexarch.co.uk/projects/marine/bmapa/index.html)**

Vous pouvez également recevoir des conseils ou de l'aide  
en contactant Wessex Archaeology par mail  
**[protocol@wessexarch.co.uk](mailto:protocol@wessexarch.co.uk)** ou par téléphone au **+44 01722 326867**  
en demandant l'équipe d'archéologie sous-marine  
(Costal and Marine team)

**Merci d'avoir pris connaissance  
de ces informations**